

Prince Albert, le 30 juin 2014

MÉMOIRE

=====

Au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Objet : BUDGET 2015

Le mémoire qui suit est présenté par le Prince Albert Seniors Advocacy Centre (306-981-2564). Il propose un certain nombre de recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2015. Le Centre formule les recommandations qui suivent.

-

DE VRAIES RÉFORMES DES RÉGIMES DE RETRAITE

Étant donné que de plus en plus d'aînés ont du mal à joindre les deux bouts parce que leurs revenus de retraite sont limités (SV/RPC), nous recommandons que le gouvernement fédéral envisage sérieusement de bonifier immédiatement l'actuel RPC, d'apporter les modifications nécessaires aux conditions d'admissibilité à la SV (ramener l'âge de l'admissibilité de 67 à 65 ans) et de concevoir des politiques visant à modifier ou à assouplir les exigences relatives aux programmes de supplément de revenu (SRG/Allocation) pour les plus pauvres parmi les pauvres chez les aînés.

-

FINANCEMENT DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Tripler immédiatement, pour le faire passer de 25 000 \$ à 75 000 \$ par année et par projet, le maximum des fonds que le programme peut accorder et autoriser le financement pluriannuel, ce qui permettrait aux groupes d'aînés de s'organiser correctement pour vraiment « s'aider eux-mêmes ». Il serait plus utile de permettre aux aînés de s'organiser socialement dans les collectivités que de donner, par exemple, une cuisinière ou un réfrigérateur à certains groupes d'aînés. Les programmes devraient être axés sur la défense des intérêts des aînés et la prestation de services de conseils aux aînés les plus vulnérables.

-

MALADIES CHRONIQUES LIÉES À L'ÂGE

-

Débloquer immédiatement des fonds supplémentaires pour les provinces afin d'accroître de façon très considérable les recherches appliquées sur les maladies chroniques liées à l'âge (comme la maladie d'Alzheimer et les maladies semblables, les pertes d'ouïe graves, la dépression, etc.).

-

Fournir des fonds sur la base de projets pour des programmes locaux afin de chercher des solutions aux problèmes liés à l'augmentation des cas de maladies chroniques liées à l'âge dans les collectivités. Les projets retenus doivent assurer la diffusion des résultats des projets (comment peut-on reproduire les projets dans d'autres collectivités dans l'ensemble du Canada?).

-
MINISTÈRE FÉDÉRAL CHARGÉ DES ÂÎNÉS

Accorder immédiatement plus d'importance au ministère fédéral chargé des aînés et en accroître considérablement le budget. Toutes les politiques ou tous les programmes des autres ministères liés même de loin à la vie des aînés au Canada devraient être examinés selon l'optique de ce ministère renforcé qui serait consulté et apporterait une contribution concrète.

-
MINISTÈRE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Débloquer immédiatement des fonds supplémentaires par projet pour permettre l'intégration à la société canadienne des aînés qui ont un ensemble précis de compétences. Les fonds seraient remis à des entreprises, à des organisations sans but lucratif, à des services gouvernementaux, etc. pour leur faciliter le recrutement de « professionnels aînés » (coûts d'engagement, allocations, relations publiques, etc.).

-
QUESTIONS QUI SE POSENT EN FIN DE VIE

Permettre aux organisations locales d'élaborer leurs propres solutions communautaires aux problèmes qui surgissent en fin de vie. Chaque collectivité a sa couleur, sa personnalité. Au lieu de donner les fonds à une organisation nationale, il serait préférable de les accorder aux différentes collectivités pour qu'elles puissent élaborer leur propre approche. Cela pourrait se faire par l'entremise du ministère fédéral de la Santé ou au moyen de transferts supplémentaires spécialement affectés pour les ministères provinciaux de la Santé.

Il va sans dire qu'il s'agit là d'une liste fort limitée de recommandations très générales. Le caractère général de ces « demandes » se comprend, car le groupe des aînés de Prince Albert a commencé tout récemment à s'organiser. Nous espérons que, au cours des 12 prochains mois, un genre de « conseil des aînés de Prince Albert » sera créé et qu'il sera possible de présenter aux divers ordres de gouvernement des demandes plus précises de fonds ou de politiques relatives aux aînés.